

## **Pour l'abrogation de la loi du 15 mars 2004 dite « sur les signes religieux dans les écoles publiques »**

Le CFPE s'est constitué au moment de la Commission Stasi, c'est-à-dire pendant la période qui a précédé l'élaboration puis le vote de cette loi. Il s'agissait alors de s'opposer à une loi dirigée, de fait, contre le seul « foulard » dit islamique, mais qui a eu quelques effets collatéraux, par exemple sur les élèves sikhs. Les prises de position divergentes concernant cette loi ont conduit à une rupture à l'intérieur du mouvement féministe. Dix ans après, les oppositions n'ont fait que se renforcer.

Cette loi, qui prétendait protéger les jeunes filles des hommes de leur entourage, a, depuis, montré son véritable visage, une loi d'exclusion, dont il est temps de faire le bilan :

1) Elle a constitué une première étape vers une multiplication de mesures discriminatoires partant d'une interprétation dévoyée de la laïcité exigeant l'invisibilité des signes religieux au-delà des fonctionnaires. Cette interprétation relevant d'une islamophobie d'Etat va s'étendre en visant au premier chef les femmes musulmanes :

- 2008 : affaire Baby-Loup ;
- loi de 2010 interdisant le port du voile intégral dans l' « espace public » ;
- circulaire Chatel de 2011, interdisant aux mères voilées d'accompagner les enfants dans les sorties scolaires ;
- début 2013 : proposition de loi visant à l'interdiction du voile pour les employé-e-s des établissements privés de la petite enfance, ainsi que pour les nounous travaillant à domicile ;
- et depuis, en vrac, évocation de l'éventuelle adoption de lois réglementant le port du voile en entreprise, l'interdiction du port du voile à l'université, etc.

De fait, les femmes portant foulard sont discriminées partout (au travail, dans les organisations caritatives comme le Secours Populaire ou les Restos du cœur, à l'hôpital...). Dans les établissements scolaires, le port d'un bandana ou d'un bandeau, et /ou d'une jupe jugée trop longue est prétexte à exclure, hors de toute légalité (affaire Sirine). On doit donc constater que loin d'apaiser les conflits et de protéger les femmes, la loi de 2004 a été le déclencheur de comportements discriminatoires et haineux, qui y trouvent légitimation et déculpabilisation.

2) Dans le même temps les agressions et les violences contre les femmes portant foulard sont allées en se multipliant. Selon le rapport 2012 du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), elles subissent 94 % des agressions islamophobes recensées qui vont, on le sait, en augmentant, et sont rarement sanctionnées par les pouvoirs publics. La longue série d'agressions physiques subies par des femmes portant le foulard (Argenteuil, Reims, Orléans...) marquent un franchissement de plus dans la violence décomplexée.

Malgré la multiplication de ces agressions, discriminations, humiliations... ces femmes musulmanes, voilées ou non, continuent de manifester leur résistance et leur volonté d'être présentes comme citoyennes à part entière, de prendre part aux luttes, y compris les luttes spécifiques aux femmes, et d'être pleinement actives, à l'école et à l'université, au travail, dans les associations, les syndicats, dans les partis...

Dans ces conditions, **il faut exiger l'abrogation de la loi scélérate de 2004**, qui aux dires mêmes de nombreux-ses spécialistes du droit, doit être dénoncée comme anticonstitutionnelle et contraire à la Déclaration des Droits de l'Homme. Seule l'abrogation de cette loi et de toutes les lois et circulaires discriminatoires dont elle a été comme le coup d'envoi, pourra mettre un coup d'arrêt à l'expansion de l'islamophobie, à l'injustice et aux inégalités, ainsi qu'à la souffrance qui en découlent pour les femmes musulmanes.

Contact pour les signatures d'organisations : [Cfpe2004@yahoo.fr](mailto:Cfpe2004@yahoo.fr)  
Site : [www.cfpe2004.fr/](http://www.cfpe2004.fr/)

## **1ers Signataires :**

- **CFPE (Collectif Féministes Pour l'Egalité)**
- **MTE (Mamans Toutes Egales)**
- **ARDLFM (Association pour la Reconnaissance des Droits et Libertés aux Femmes Musulmanes)**
- **PIR (Parti des Indigènes de la République)**
- **FUIQP (Forum Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires)**
- **AFD (Alliance for Freedom and dignity)**
- **PSM (Participation et spiritualité Musulmanes)**
- **STOP CONTROLE AU FACIES**
- **PACT (Participation Citoyenne)**
- **GP (Génération Palestine)**
- **UJFP (Union Juive Française pour la Paix)**
- **CEDETIM**
- **8 MARS POUR TOUTES**
- **CCIPPP (Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien)**
- **AIX SOLIDARITE**
- **FEMMES PLURIELLES**
- **COLLECTIF LES MOTS SONT IMPORTANTS**
- **ASSOCIATION MEMORIA NORD**
- **FSQP (Forum Social des Quartiers Populaires)**
- **ACMMSE (Association Culturelle de la Mosquée de Montreynaud Saint-Étienne)**
- **PARTAGEUX**
- **STRASS (Syndicat du travail sexuel)**
- **FONDATION FRANTZ FANON**
- **COLLECTIF SORTIES SCOLAIRES AVEC NOUS**
- **COMITE 15 MARS ET LIBERTES**
- **MPF (Musulmans Progressistes de France)**
- **LES DURES A QUEER**
- **LES TUMULTUEUSES**
- **AAW (American Against War)**